selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

Utilisation de la substance/du : Produit pharmaceutique

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **MSD**

Industrie Nord 1

6105 Schachen - Switzerland

Téléphone +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

tiques.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée. H400: Très toxique pour les organismes aqua-

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1/26

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

¥2

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières.P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Imipenem

Relebactam

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique Cilastatin	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement 81129-83-1	Classification	Concentration (% w/w) >= 30 - < 50
Chastatin	279-694-4	Eye Irrit. 2; H319	>= 30 - < 50
Imipenem	74431-23-5	Resp. Sens. 1A; H334 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 30 - < 50
Relebactam	1174020-13-3	STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou- : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée: 27.02.2015

ristes

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Une exposition excessive peut aggraver un asthme préexistant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire

réactionnelle).

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation

mécanique ou le dessèchement de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

Eau pulvérisée

priés

Mousse résistant à l'alcool

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'ex-

plosion de poussière.

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

autonomo. Otmoor un oquipomoni do protocion mai

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

see.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Entourer le déversement par des absorbants et placer une

couverture humide sur la zone pour minimiser l'entrée du ma-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

tériau dans l'air.

Ajouter l'excédent de liquide pour permettre au matériau d'entrer dans la solution.

Enlever avec un absorbant inerte.

Eviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé).

Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.

Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.

Réduire au minimum la production et l'accumulation de pous-

sières.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en te-

nant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La valeur limite pour les pous-

sière en general

3 mg/m3

Type de valeur (Type d'exposition): VME (poussières alvéolaires)

Base: CH SUVA

10 mg/m3

Type de valeur (Type d'exposition): VME (poussières inhalables)

Base: CH SUVA

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base		
Cilastatin	81129-83-1	TWA	5 mg/m3 (OEB 1)	Interne		
Imipenem	74431-23-5	TWA	3000 ug/m3 (OEB 1)	Interne		
	Information su	Information supplémentaire: RSEN, DSEN				
		limite d'essuyage	100 μg/100 cm2	Interne		
Relebactam	1174020- 13-3	TWA	0.3 mg/m3 (OEB 2)	Interne		

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques possibles pour minimiser l'exposition des composés.

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des

lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez

des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Protection respiratoire

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 143

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : poudre

Couleur : De blanc à jaune clair

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le

traitement, la manipulation ou autres moyens.

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Non applicable

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le

traitement, la manipulation ou autres moyens. Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

: Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Cilastatin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 8.000 mg/kg

DL50 (Souris): 8.000 mg/kg

Imipenem:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 10.000 mg/kg

10/26

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Voie d'application: Intraveineux

DL50 (Souris): 1.500 mg/kg Voie d'application: Intraveineux

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Cilastatin:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Relebactam:

Méthode : EpiDerm

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Cilastatin:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation modérée des yeux

Relebactam:

Méthode : Cornée bovine (BCOP) Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

Cilastatin:

Voies d'exposition : Contact avec la peau Remarques : Donnée non disponible

Voies d'exposition : Inhalation

Remarques : Donnée non disponible

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

Imipenem:

Remarques : Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par

l'inhalation d'aérosols ou de poussières.

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Relebactam:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Dermale

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Cilastatin:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Résultat: négatif

Imipenem:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique

Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris

Voie d'application: Intraveineux

Résultat: négatif

Relebactam:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la

moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

Cilastatin:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Voie d'application: Intraveineux

Fertilité: LOAEL: 1.000

Symptômes: Aucune réaction secondaire.

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement pré-

coce de l'embryon n'a été observé.

Imipenem:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Intraveineux

Fertilité: LOAEL: 80 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire., Réduction du poids

du fœtus.

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement pré-

coce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Sous-cutané

Fertilité: LOAEL: 320 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire., Réduction du poids

du fœtus.

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement pré-

coce de l'embryon n'a été observé.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement

Espèce: Singe

Voie d'application: Intraveineux

Toxicité pour le développement: LOAEL: 100 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés., Aucune incidence térato-

gène.

Type de Test: Développement

Espèce: Lapin

Voie d'application: Intraveineux

Toxicité pour le développement: NOAEL: 60 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Intraveineux

Toxicité pour le développement: NOAEL: 60 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

base de tests sur les animaux.

Relebactam:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Développement prénatal / postnatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Sous-cutané

Fertilité: NOAEL: 450 Poids corporel mg / kg

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 450 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 450 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Type de Test: Développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Intraveineux

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 450 Poids corpo-

rel ma / ka

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement pré-

coce de l'embryon n'a été observé.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Type de Test: Développement

Espèce: Lapin

Voie d'application: Intraveineux

Toxicité pour le développement: NOAEL: 450 Poids corporel

mg/kg

Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Relebactam:

Organes cibles : Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Cilastatin:

Espèce : Rat

NOAEL : >= 500 mg/kg Voie d'application : Intraveineux Durée d'exposition : 90 jours

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Singe

NOAEL : >= 500 mg/kg Voie d'application : Intraveineux Durée d'exposition : 5 Sem.

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Imipenem:

Espèce : Singe
NOAEL : 60 mg/kg
LOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Intraveineux
Durée d'exposition : 6 mois
Organes cibles : Reins

Espèce : Singe
NOAEL : 120 mg/kg
Voie d'application : Sous-cutané
Durée d'exposition : 6 mois

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Rat

NOAEL : 180 mg/kg
Voie d'application : Intraveineux
Durée d'exposition : 6 mois

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Lapin
LOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Intraveineux
Organes cibles : Reins

Relebactam:

Espèce : Rat, femelle NOAEL : 150 mg/kg Voie d'application : Intraveineux

Durée d'exposition : 30 jr

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 450 mg/kg Voie d'application : Intraveineux

Durée d'exposition : 30 jr

Espèce : Singe
NOAEL : 25 mg/kg
Voie d'application : Intraveineux
Durée d'exposition : 30 ir

Durée d'exposition : 30 jr Organes cibles : Reins

Espèce : Singe NOAEL : 37,5 mg/kg Voie d'application : Intraveineux

Durée d'exposition : 30 jr

Espèce : Singe
NOAEL : 50 mg/kg
LOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Intraveineux
Durée d'exposition : 3 mois
Organes cibles : Reins

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Imipenem:

Inhalation : Symptômes: Nausée, Vomissements, Diarrhée, Fièvre, hypo-

tension, Vertiges, Somnolence, Convulsions, prurit, Eruption Remarques: Peut provoquer la sensibilisation des sujets pré-

disposés par l'inhalation d'aérosols ou de poussières.

Relebactam:

Contact avec la peau : Symptômes: Douleur, Sensation de gêne, Diarrhée, Douleur

abdominale, insomnie, Nausée, Maux de gorge, Vertiges

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Cilastatin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 111

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 99 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Anabaena flos-aquae): > 99 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 99

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Anabaena flos-aquae): 99 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 99

mg/l

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 1.000 mg/lDurée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

EC10: > 9.9 mg/l

Durée d'exposition: 32 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

EC10: > 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Imipenem:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 78 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,0046 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,002 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 74

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 74

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50: > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 9,4 mg/l

Durée d'exposition: 32 jr

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 11 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Relebactam:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 86

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 12

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): > 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

NOEC: 96,3 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 9,2 mg/l

Durée d'exposition: 32 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 2,7 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Cilastatin:

Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradabilité

> Biodégradation: 27 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Imipenem:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: 29 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Relebactam:

Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradabilité

> Biodégradation: 11,3 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 314

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Cilastatin:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -3,53

octanol/eau

Imipenem:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: < -1

octanol/eau Relebactam:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: < -2

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Cilastatin:

Répartition entre les compar- : log Koc: 2,3

timents environnementaux

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Relebactam:

Répartition entre les compar- : log Koc: 2,3

timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 3077 ADR UN 3077

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

 RID
 : UN 3077

 IMDG
 : UN 3077

 IATA
 : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Imipenem)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Imipenem)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Imipenem)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S. (Imipenem)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Imipenem)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

27.02.2015

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des

risques liés aux produits chimiques

Non applicable

(ORRChim, SR 814.81)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)

Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 5.3 28.09.2024 68818-00030 Date de la première version publiée:

27.02.2015

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des pro-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Imipenem / Cilastatin / Relebactam Formulation

Version 5.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 68818-00030

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

27.02.2015

duits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:

Procédure de classification:

H319	Méthode de calcul
H334	Méthode de calcul
H361d	Méthode de calcul
H373	Méthode de calcul
H400	Méthode de calcul
H410	Méthode de calcul
	H334 H361d H373 H400

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR